



DIF aucune heure sur solde de tout compte

Par **lyju_10**, le **13/07/2016** à **11:00**

Bonjour,

Comment cumule-t-on des heures de DIF, mon patron est sensé m'informer de ce nombre mais je n'ai rien concernant l'année 2014 (CDI signé le 18 août) mais j'ai bel et bien les heures de CPF sur mon compte formation pour 2015.

Ce cumul n'apparaît nul part sur mes fiches de paie.

Par ailleurs depuis que je travail je n'ai rien d'indiqué sur mes soldes de tout compte juste 0 heure, CDI, CNE et CDD/intérim confondus...

Quelqu'un pour m'éclairer?

Par **P.M.**, le **13/07/2016** à **12:52**

Bonjour,

A l'époque du DIF, il était prévu que l'acquisition ne commençait qu'après un an d'ancienneté...

Par **lyju_10**, le **13/07/2016** à **12:56**

Bonjour PM,

Ah ok mais ayant été sous contrat plus d'un an je devrais normalement avoir cumulé des heures... Mais cela date...

Par **P.M.**, le **13/07/2016** à **13:05**

Il faudrait voir au cas par cas, si la prescription de 3 ans n'est pas atteinte, pour le dernier contrat c'est apparemment régularisé puisque ensuite vous avez acquis des heures au titre du Compte Personnel de Formation dès début 2015...